

« CONNAIS-TOI TOI-MÊME ! »

Le Comité de gestion du Forem est composé de façon paritaire de représentants des employeurs et des travailleurs. Quel est le point de vue de Jean de Lame, représentant de l'Union wallonne des Entreprises (UWE) au Comité de gestion, sur la régionalisation du contrôle de la disponibilité ?

Propos recueillis par Yves Martens (CSCE)

Ensemble ! : En tant que représentant de fédération patronale, quel regard portez-vous sur le contrôle de la disponibilité active des chômeurs tel qu'il est pratiqué depuis 2004 par l'Onem ?

Et qu'attendez-vous de sa régionalisation ?

Jean de Lame : Il semble que ce contrôle ait eu un effet positif sur la remise à l'emploi d'une partie des chômeurs de longue durée. Du côté négatif, la procédure était trop bureaucratique. Les employeurs ne sont pas là pour passer leur temps à remplir des attestations ! Et les demandeurs d'emploi doivent bénéficier d'un véritable accompagnement, pas seulement d'un suivi administratif !

La régionalisation peut-elle améliorer les choses ?

Attention, le Forem reprend seulement la mise en œuvre du contrôle, la réglementation reste fédérale. Nous serons très attentifs à ce qu'il n'y ait pas de disparité entre le nord et le sud du pays. Il faut également que les bonnes pratiques s'échangent entre les organismes des différentes Régions.

Les marchés de l'emploi sont tout de même fort différents d'une Région à l'autre...

Il ne faut pas faire de généralités. Certaines sous-régions en Flandre ont aussi des situations d'emploi plus difficiles. En tout cas, il faut aller plus loin dans l'accompagnement. Grâce à la régionalisation des aides à l'emploi, les conseillers du Forem pourront disposer d'instruments supplémentaires. Le Forem doit réaliser un véritable screening des compétences des chômeurs et dispenser des conseils sur mesure en fonction du profil de chacun. Beaucoup de demandeurs d'emploi n'ont pas de véritable idée de leur valeur réelle sur le marché de l'emploi, et éprouvent des difficultés à répondre aux attentes de celui-ci. Il faut par exemple davantage les diriger vers l'intérim. Le marché de l'emploi est un marché dynamique. Il ne s'agit pas de croire qu'on est devant un feu rouge et qu'on peut se contenter d'attendre qu'il devienne vert. Il faut être capable de s'insérer dans le flux de la circulation.

Mais il n'y a pas suffisamment d'emplois pour tous, donc, pour reprendre votre métaphore automobile, il y a plus d'embouteillages que de circulation !

Je rappelle que les entreprises ne trouvent pas suffisamment de candidats dans les métiers en pénurie. Par

ailleurs, le nombre de peu qualifiés est proportionnellement trop important par rapport aux offres des entreprises, lesquelles sont principalement à la recherche de gens qualifiés, notamment dans les métiers techniques. Néanmoins, les chiffres du chômage sont en diminution constante !

En grande partie à cause des sanctions !

La sanction est toujours un échec. Mais elle ne doit pas cacher qu'en dix ans, l'emploi a augmenté en Wallonie de 100.000 unités.

C'est la Wallonie qui subit le plus de sanctions !

Les pourcentages sont assez semblables. Le nombre est plus important simplement parce qu'il y a plus de chômeurs en Wallonie. Il est important de montrer qu'il n'y a pas d'abus en Wallonie afin de maintenir la Sécurité sociale fédérale. Toute régionalisation entraîne une facture budgétaire qui n'est pas favorable à la Wallonie. Cela nous renvoie à notre PIB, qui est plus faible. Nous souffrons d'un déficit d'emplois privés par rapport à la Flandre. Nous devons croître plus rapidement que nos voisins. C'est possible grâce à un climat favorable, que favorise par exemple le plan Marshall. Pour paraphraser un autre Américain, Kennedy : « Ne vous demandez pas ce que la Wallonie peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour la Wallonie. »

Les « améliorations » des chiffres d'emploi témoignent surtout d'une précarisation de l'emploi. Etes-vous partisan d'un modèle de jobs à un euro de l'heure comme en Allemagne ?

A nouveau, je réfute la caricature. En Bavière par exemple, le travail à un euro de l'heure s'accompagne d'autres allocations, entre autres de logement. Mon propos est de dire que le positionnement du demandeur d'emploi est essentiel. Beaucoup désespèrent de trouver un job mais c'est souvent à cause de cette absence de « Connais-toi toi-même ! ». Il ne faut pas assister les gens, mais leur permettre de mieux se guider eux-mêmes. Et, pour y parvenir, il faut connaître sa position sur le marché de l'emploi !

Il est prévu qu'un chômeur qui participe activement à l'accompagnement ne doit pas subir le contrôle. Vous soutenez cette option ?

Absolument ! Tout ce qui permet au demandeur d'emploi de mieux répondre aux exigences du marché de l'emploi est positif. Nous sommes d'accord avec le fait que le contrôle soit concentré sur ceux qui ne font pas ces efforts indispensables. □



Jean de Lame (UWE) : « Tout ce qui permet au demandeur d'emploi de mieux répondre aux exigences du marché de l'emploi est positif. »